



Ont ils le droit de recevoir tout les dimanches dans leur bar

Par **titine**, le **12/12/2011** à **16:07**

Bonjour,

j'habite au dessus d un bar et le parking est privé a leur clientèle mais je suis obligé d'emprunter le chemin pour rentrer ma voiture dans mon garage.Hors hier (dimanche) j ai laissé ma voiture dans le chemin et biensur ils m'ont chercher querelle pour ça alors que normalement son bar est fermé le dimanche et bien en ce moment tout les dimanches les patrons du bar reçoit du monde (famille , amis etc....) bref on loue l'appartement à la meme agence qui leur loue les "murs" bref l'agence ne fait rien .

Je voudrais savoir si ils ont "le droit" d'ouvrir le bar (qui fait restaurant) le dimanche pour leur famille ou amis sachant que l'enseigne est fermé car maintenant le dimanche plus de tranquillité le parking est plein et moi je ne peux pas laisser ma voiture deavnt mon garage bref ils sont vraiment "méchant" car meme le jour de notre déménagement on avait pas le droit de se garer sur le parking pour vider nos véhicules (j'ai oublié de dire que mon entrée du logement est sur le parking derriere le bar).Si je déménage va falloir qu on fasse le grand tout pour remplir les voitures.

Merci de l'aide que vous pourrez me donner.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **13/12/2011** à **08:03**

Bonjour, si le chemin permet l'accès de votre appartement et du restaurant, vous n'avez ni l'un ni l'autre le droit de stationner dessus; imaginez en plus qu'un véhicule d'urgence ne puisse accéder a l'immeuble cela peut se retourner contre .vous. Un commerce est un lieu

privé, il peut donc y recevoir qui il veut à titre gratuit, tout comme vous chez vous. Regardez sur votre bail si le parking est noté dedans, si oui vous pouvez vous garer, si pas noté, il y a fort à parier qu'il l'est sur sur celui du restaurant et là vous n'avez pas à vous y garer sans son autorisation, cordialement